

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-070

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : REGLEMENT INTERIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ - Jean-François PLANES - Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE - Daniel VESSEREAU - Daniel DUVOUX - Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY - Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT - Olivier DURAND - François MEURIER

POUVOIRS : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI - Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie AUBRY

=====
Monsieur Jean-François PLANES donne lecture de l'exposé suivant :

Compte tenu de la spécificité des règles qui régissent les conditions d'exercice de la Police Municipale, il apparaît nécessaire d'adopter un règlement intérieur qui permet de poser clairement l'organisation du service et la mise en œuvre de ses missions.

Le règlement intérieur ci-annexé a été présenté à l'ensemble des agents et a été approuvé à l'unanimité lors du Comité Technique du 29 novembre 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur son adoption.

Annexe : Règlement intérieur de la police municipale.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

